

# Affaire Takieddine : Sarkozy a validé un pot-de-vin

14 JUIN 2012 PAR [FABRICE ARFI](#) ET [KARL LASKE](#)

**Alors que Nicolas Sarkozy perd son immunité pénale ce vendredi 15 juin, de nouveaux documents prouvent qu'il a autorisé, quand il était ministre du budget (1993-1995), le versement anticipé de pots-de-vin au "réseau Takieddine" lors d'un contrat d'armement avec l'Arabie saoudite. Des documents saisis par les enquêteurs prouvent l'hostilité de l'administration à cette décision. Le ministre était passé outre.**

Les ennuis commencent. Alors que Nicolas Sarkozy perd son immunité pénale ce vendredi 15 juin (à minuit), un lot de documents compromettants pour l'ancien président de la République a été communiqué au juge Renaud Van Ruymbeke, dans l'affaire des ventes d'armes du gouvernement Balladur. Selon ces éléments, saisis au siège de l'office d'armement Sofresa, Nicolas Sarkozy a personnellement autorisé, par un accord écrit, quand il était ministre du budget (1993-1995), des versements de pots-de-vin au "réseau Takieddine" à l'occasion d'un contrat d'armement avec l'Arabie saoudite, baptisé Mouette/ROH. Ce contrat portait sur la réhabilitation de frégates françaises.

Ces sommes, versées en avril 1995, juste avant le premier tour de l'élection présidentielle, aux sociétés *offshore* d'Abdulrahman El-Assir, un associé du marchand d'armes Ziad Takieddine, représentent à elles seules plus de 12 millions d'euros (80 MF).

Selon les documents saisis chez Sofresa, qui ont fait l'objet d'une note de synthèse des policiers, M. Sarkozy a outrepassé les réticences de sa propre administration, qui n'a pas hésité à dénoncer des « *errements* » dans un courrier de mars 1995 adressé à l'ancien ministre.

Ces récentes découvertes pourraient entraîner la mise en cause de M. Sarkozy pour des faits de « complicité » dans l'affaire Takieddine, alors que plusieurs de ses proches sont déjà poursuivis. Thierry Gaubert, membre de son cabinet ministériel à l'époque, Nicolas Bazire, alors directeur de cabinet du premier ministre Edouard Balladur, et Renaud Donnedieu de Vabres, qui était chargé de mission auprès du ministre de la défense François Léotard, ont déjà été mis en examen pour « *abus de biens sociaux* » au détriment des sociétés Sofresa et Direction des constructions navales (DCN).

Les enquêteurs ont aussi engagé des vérifications sur les patrimoines personnels de MM. Balladur, Léotard et Donnedieu de Vabres.

Le contrat Mouette/ROH, qui menace aujourd'hui Sarkozy, fait partie des quatre marchés militaires – l'un signé avec le Pakistan et trois avec l'Arabie saoudite – au centre des investigations du juge Van Ruymbeke. Les deux intermédiaires sont aujourd'hui mis en cause dans cette tentaculaire affaire d'« *abus de biens sociaux* » et « *blanchiment aggravé* ». Après Ziad Takieddine, en septembre, son associé d'Abdulrahman El-Assir s'est vu signifier sa mise en examen, à Genève, il y a quelques jours.

En Suisse, la justice a déjà pu établir la mise en place, entre 1994 et 1995, d'un circuit de blanchiment de ces commissions, par des retraits d'espèces massifs. D'après l'enquête (voir [ici](#)), l'argent noir dégagé par les intermédiaires s'est élevé à 82,6 millions d'euros (541 MF). Une partie aurait financé secrètement la campagne présidentielle de 1995 de M. Balladur.

*Des « errements », selon la direction du budget...*

Nicolas Sarkozy, qui fut l'un des piliers du gouvernement Balladur puis porte-parole de sa campagne, a toujours nié avoir joué un quelconque rôle dans cette affaire. Les faits, aujourd'hui, le contredisent. Lors d'une perquisition menée au siège de la Sofresa, les enquêteurs ont mis la main sur un document officiel, daté du 25 janvier 1995, qui l'implique directement. Le ministre du budget a lui-même validé, par un feu vert écrit, le paiement anticipé des commissions occultes du contrat Mouette.

Il s'agit du compte-rendu d'une réunion du 20 janvier 1995 qui s'est tenue entre le directeur financier de la Sofresa, José-Manuel Barbero, et une chargée mission de la direction du budget, Patricia Laplaud. *« Madame Laplaud est assez largement revenue sur ce contrat dont les termes financiers lui ont “posé tant de problèmes”, peut-on lire dans le document. Madame Laplaud a fait des remarques très vives sur le balourd de FCE (frais commerciaux exceptionnels) qu'elle n'a, dit-elle, accepté que contre un accord écrit de son ministre (Nicolas Sarkozy - ndlr). »* Contactée à plusieurs reprises, Mme Laplaud n'a pas retourné nos appels.

Le « balourd » signifie le paiement anticipé des commissions, soit en l'occurrence un montant d'au moins 80 millions de francs versés par la Sofresa aux intermédiaires les 18 et 20 avril 1995, avant le premier tour de la présidentielle. Or, ces versements précipités d'argent occulte sont parfaitement dérogatoires. La règle veut que les commissions soient honorées au prorata des paiements du pays acheteur. L'intervention de l'ancien ministre du budget en faveur du « balourd » a ainsi permis au réseau Takieddine/El-Assir de toucher l'argent plus vite que prévu, via un archipel de sociétés-écran (Estar, Tesmar et Rabor) domiciliées dans des paradis fiscaux.

Mais il y a plus. Selon un autre document, les versements anticipés de commissions, autorisés par l'ancien ministre du budget, ont fait sursauter sa propre administration.

Dans un courrier du 1<sup>er</sup> mars 1995 adressé à M. Sarkozy, également saisi par les policiers, la directrice du budget de l'époque, Isabelle Bouillot, note que *« la mise en place (du contrat Mouette/ROH - ndlr) a occasionné toute une série de difficultés et de dérogations »* provenant *« exclusivement du paiement des FCE en début de contrat »*. *« Il semblerait aujourd'hui que la direction du Trésor soit consciente de ses errements et serait disposée à ne pas renouveler cette expérience »*, poursuit la fonctionnaire, qui n'a pas donné suite à nos sollicitations.

Ce n'est pas la première fois que le rôle de Nicolas Sarkozy en tant que ministre du budget est pointé du doigt dans cette affaire. Un rapport de la police luxembourgeoise de janvier 2010 avait relevé (lire [ici](#)) que l'ancien ministre du budget avait validé la création, au Luxembourg, d'une société-écran de la DCN, Heine, permettant aussi des paiements anticipés de

commissions au réseau Takieddine-El Assir, sur le marché des sous-marins pakistanais cette fois.